



Communiqué de Presse de la Municipalité de Renens
Renens, le 4 novembre 2019

Présentation du budget 2020

Le budget de la Commune de Renens présente un excédent de charges d'exploitation de CHF 4'800'900.-, après prélèvement dans le fonds de réserve "Pour renouvellement et amortissements" d'un montant de CHF 1'500'000.-. La marge d'autofinancement s'élevant à CHF 817'800.-, la Municipalité devra recourir à l'emprunt pour financer les investissements 2020 prévus à hauteur de CHF 23'260'000.-.

Le budget 2020 est principalement marqué par l'accord conclu entre le Conseil d'Etat et les associations de communes concernant la reprise de l'intégralité des coûts de l'AVASAD par le Canton. Concrètement, les charges de l'AVASAD ont disparu du budget 2020 et une bascule de 1.5 point d'impôt a été proposée au Conseil communal dans le cadre de l'arrêté d'imposition pour les années 2020-2021 afin de garantir la neutralité fiscale pour le contribuable. Ainsi les impôts qui suivent le taux ont été calculés sur la base du coefficient 77.0%.

Les charges sous contrôle de la Municipalité ont fait l'objet d'une analyse minutieuse et ont pu être contenues. Leur total brut s'élève à CHF 122.6 millions. L'augmentation principale concerne le développement des prestations liées à l'accueil collectif de jour par la création de 41 nouvelles places sur le site de Château 17. A noter également que la Municipalité a maintenu l'ensemble des prestations scolaires à charge de la Ville et ce malgré l'arrêt du Tribunal fédéral sur le principe de gratuité pour les parents des excursions et des camps scolaires.

La marge d'autofinancement qui se dégage du budget 2020 reste cependant trop faible eu égard aux investissements à venir. En effet, la Ville de Renens traverse une période où d'importants projets d'investissements vont se réaliser. Ces derniers sont pour la plupart d'importance cantonale, et soutenus tant par le Conseil communal que la Municipalité. Ils impacteront donc tant l'endettement de la Ville que les coûts de fonctionnement pour plusieurs années.

Compte tenu des enjeux financiers importants à venir, la Municipalité a suivi pour 2020 sa politique rigoureuse d'élaboration du budget communal en veillant à contenir dans la mesure du possible l'augmentation des charges communales, tout en maintenant et en garantissant la qualité des prestations proposées à la population.

Renseignements :

Jean-François Clément *Syndic*
079 645 79 77